



**AGNICO EAGLE**

---

**Rapport de la séance plénière de 2025**  
**Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne**

**Mines Agnico Eagle Limitée**

**30 avril 2026**

## 1. Contexte

Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle » ou la « Société ») a adopté les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne (les « Principes volontaires ») en 2016 et est devenue membre officielle de l'initiative en 2017. Agnico Eagle est fière d'être l'un des participants fondateurs de l'Initiative des Principes volontaires. Nous reconnaissons et défendons les droits de la personne, qui sont fondamentaux et inhérents à toutes les personnes. L'Initiative des Principes volontaires est une occasion pour Agnico Eagle de réitérer ses [valeurs fondamentales](#).

Agnico Eagle met en œuvre les Principes volontaires dans toutes les mines en exploitation sur lesquelles la Société exerce un contrôle direct et où le personnel et les services de sécurité sont présents. Cela est particulièrement important dans les régions où il est plus difficile d'assurer la sécurité des activités minières de manière responsable, y compris lorsque les fournisseurs locaux de services de sécurité privés ou publics peuvent avoir besoin de formation supplémentaire pour s'acquitter de leurs fonctions dans le respect des droits de la personne, et où la mobilisation des fonctionnaires est essentielle pour promouvoir le respect des droits de la personne.

Il s'agit du huitième rapport de séance plénière d'Agnico Eagle en tant que membre de l'Initiative des Principes volontaires. Ce rapport décrit les mesures prises par Agnico Eagle pour faire progresser la mise en œuvre des Principes volontaires : en 2025, Agnico Eagle a poursuivi la promotion interne des Principes volontaires grâce à l'adoption de bonnes pratiques en matière de sécurité et de droits de la personne.

Les faits saillants de 2025 comprennent les éléments suivants :

- Mise à jour des évaluations des risques en matière de sécurité et de non-respect des droits de la personne sur les sites faisant l'objet d'audits intégrés externes (Detour, Macassa, Fosterville et Meliadine).
- Assurance par un tiers de l'harmonisation avec les Principes volontaires pour les sites faisant l'objet d'un audit externe intégré en 2025.
- Mise en place d'une formation sur les Principes volontaires et d'autres modules de formation sur la sensibilisation à l'esclavage moderne pour le personnel de sécurité.
- Organisation d'une séance stratégique animée par un tiers avec un groupe de discussion principal sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle afin de comprendre les mythes et les réalités liés à l'élaboration d'approches pratiques dans le contexte régional de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.
- Mise à jour de notre Politique de développement durable pour y inclure des engagements renforcés envers les normes, les attentes et les politiques internationales de l'industrie.
- Élaboration d'une Politique d'inclusion en milieu de travail pour refléter un engagement renforcé à l'égard de l'intégration de l'inclusion dans une culture où toutes les personnes se sentent respectées, valorisées et responsabilisées.
- Publication d'un rapport sur l'esclavage moderne qui présente les mesures prises pour atténuer les risques liés à l'esclavage moderne dans le cadre de nos activités et nos chaînes d'approvisionnement et pour favoriser la transparence<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Comme l'exigent la *Modern Slavery Act 2018 (Loi sur l'esclavage moderne)* de l'Australie et la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada.

## 2. Les Principes volontaires chez Agnico Eagle

Comme indiqué dans notre [Rapport sur le développement durable](#), Agnico Eagle exerce ses activités dans des régions où les droits de la personne sont respectés et encouragés et s'engage à faire respecter les droits fondamentaux de la personne tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) des Nations Unies. En vertu de cet engagement, la Société doit fournir l'assurance que ses activités ne contribueront pas à des conflits armés illégaux, ni à des violations des droits de la personne ou à des violations du droit humanitaire international. La Société souscrit également aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (« PDNU ») et estime que chaque personne a droit à une vie exempte d'esclavage moderne, et condamne toute forme d'exploitation à des fins personnelles ou commerciales. Agnico Eagle reconnaît également que l'exploitation minière artisanale et à petite échelle constitue un enjeu important pour l'industrie aurifère dans certaines régions. Si les activités d'exploitation minière artisanale et à petite échelle ont une incidence sur les activités de la Société à l'avenir, celle-ci appuiera des initiatives de formalisation pour les participants d'exploitations minières artisanales et à petite échelle qui respectent les cadres juridiques et réglementaires applicables et qui s'attaquent de bonne foi aux défis liés à l'environnement, à la santé, aux droits de la personne et à la sécurité souvent associés à ce type d'activités. Agnico Eagle ne tolère pas le travail des enfants, le travail en milieu carcéral, ni quelque forme de travail forcé, d'esclavage ou de servitude que ce soit.

Agnico Eagle maintient également un [Code d'éthique et de conduite professionnelle](#) afin de veiller à ce que l'ensemble du personnel soit traité avec respect et dignité, et à ce que les activités opérationnelles soient entreprises de manière à assurer le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. De plus, Agnico Eagle a adopté et mis en œuvre la Norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit du World Gold Council afin de garantir qu'elle produit de l'or et du matériau aurifère d'une manière qui ne provoque pas, ne soutient pas ou ne favorise pas un conflit armé illégal ni ne contribue à de graves violations des droits de la personne ou du droit humanitaire international.

Agnico Eagle comprend que les considérations en matière de développement durable sont une occasion d'améliorer la performance et de mettre en œuvre la stratégie d'Agnico Eagle visant à bâtir une entreprise durable, de grande qualité, à faible risque et en pleine croissance. Pour nous assurer que nous atteignons ces objectifs, le développement durable est intégré à toute la structure de gestion, depuis le conseil d'administration jusqu'à la haute direction et en passant par les activités d'exploitation. Notre structure de gouvernance établit des lignes de responsabilité claires, nous permet de nous adapter aux imprévus et veille à ce que des pratiques de développement durable soient prises en compte dans tous les aspects des activités. Les détails sur la gouvernance de la structure de gestion du développement durable sont disponibles [ici](#) :

- En ce qui a trait au conseil d'administration, les questions de développement durable sont présentées au Comité responsable de la santé, de la sécurité, de l'environnement et du développement durable à chaque réunion trimestrielle du conseil d'administration.
- En ce qui a trait à la haute direction, la responsabilité de la surveillance et de la mise en œuvre des questions de développement durable incombe à la vice-présidente exécutive, Développement durable, Ressources humaines et Culture et à l'équipe de développement durable.
- Au niveau opérationnel, une structure de gouvernance est en place pour nous assurer que les questions de développement durable, ainsi que l'évaluation des risques et mesures d'atténuation, sont intégrées dans la gestion quotidienne des activités.

À titre de membre de l'Association minière du Canada (AMC), Agnico Eagle s'est engagée à mettre en œuvre une approche en matière de droits de la personne et de sécurité en harmonie avec les Principes volontaires et fondée sur les niveaux de risque dans les installations minières qu'elle exploite. Cet engagement est décrit dans le rapport d'étape de l'AMC ([Agnico Eagle – rapport d'étape de l'AMC](#)). Agnico Eagle s'engage également, publiquement, à respecter les Principes volontaires, dans son Rapport sur le développement durable, accessible sur son site Web ([Rapport sur le développement durable d'Agnico Eagle](#)). Les Principes volontaires sont gérés dans le cadre du système intégré de gestion du développement durable d'Agnico Eagle : le système de gestion et de mesures des risques (« RMMS »).

### **3. Exemple de sensibilisation aux Principes volontaires au sein de l'organisation, y compris dans la chaîne de valeur.**

Agnico Eagle est membre de l'initiative relative aux piliers d'entreprise des Principes volontaires. En 2025, Agnico Eagle a continué de participer aux activités liées aux Principes volontaires en assistant à des appels de présentation et en participant au groupe de travail sur la gouvernance.

Les menaces potentielles aux droits de la personne sont prises en compte sur les sites d'Agnico Eagle par la mise en œuvre du RMMS, et les résultats sont intégrés aux pratiques d'exploitation pour opérationnaliser les Principes volontaires. À l'échelle du site, Agnico Eagle fournit à ses employés et à ses entrepreneurs une formation d'accueil obligatoire, qui comprend une introduction aux Principes volontaires, afin de les informer de l'importance de se conformer aux Principes volontaires. En 2025, nous avons continué d'offrir des formations de sensibilisation à l'esclavage moderne supplémentaires et propres aux Principes volontaires au personnel de la sécurité dans le cadre de nos activités. Une formation est également offerte à notre équipe de direction au moyen d'un cours sur la gestion de l'esclavage moderne.

Les services de sécurité et de protection des actifs d'Agnico Eagle participent aux communautés de pratique, où divers sujets pertinents sont abordés, y compris les Principes volontaires; ce qui favorise la sensibilisation et la formation continue. Nos services de sécurité continuent également d'insister sur l'importance de se conformer aux Principes volontaires auprès des gardiens de sécurité privés locaux et des services de sécurité publique, lorsqu'ils sont sous contrat ou sont autrement engagés sur nos sites.

Le groupe de la chaîne d'approvisionnement d'Agnico Eagle continue de travailler au renforcement des mécanismes de diligence raisonnable pour s'assurer que les valeurs et les engagements de l'entreprise envers les droits de la personne sont respectés par ses partenaires d'affaires.

### **4. Exemple de promotion de la mise en œuvre des Principes volontaires à l'échelle internationale**

Agnico Eagle fait preuve de transparence dans son engagement à promouvoir les Principes volontaires. La Société en fait la promotion dans ses relations avec le gouvernement, les ONG, les organismes financiers et l'industrie minière. Agnico Eagle vise à mettre en œuvre les Principes volontaires et son RMMS dans toutes les nouvelles exploitations au cours d'une période de 3 ans suivant l'acquisition ou le début des activités.

## **5. Politiques, procédures et lignes directrices pertinentes (ou toute modification apportée depuis le rapport de l'année précédente) pour mettre en œuvre les Principes volontaires**

Comme indiqué dans notre Rapport sur le développement durable, Agnico Eagle défend les droits fondamentaux de la personne tels que définis dans la DUDH, ainsi que les PDNU. En vertu de cet engagement, la Société doit fournir l'assurance que ses activités ne contribueront pas à des conflits armés illégaux, ni à de graves violations des droits de la personne ou à des violations du droit humanitaire international. Les Principes volontaires sont intégrés aux processus opérationnels d'Agnico Eagle et à notre système de gestion intégré, le RMMS. Agnico Eagle a adapté le RMMS pour soutenir ses activités afin d'améliorer la performance et de se conformer aux exigences et aux normes de l'industrie en matière de développement durable (p. ex., Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable, Initiative Vers un développement minier durable, Code international de gestion du cyanure, Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne). Agnico Eagle s'engage à veiller à ce que les aspects relatifs à la sécurité de nos activités soient conformes aux Principes volontaires.

Tous les sites d'Agnico Eagle doivent adopter les politiques et procédures de l'entreprise et s'y conformer, mais ils sont libres de les dépasser et de mettre en œuvre des directives supplémentaires adaptées à leur contexte opérationnel.

En 2025, Agnico Eagle a publié une version révisée de sa Politique de développement durable (qui remplace l'ancienne politique de développement durable) afin d'y inclure des engagements renforcés à l'égard des normes, des attentes et des politiques internationales. De plus, une Politique renouvelée d'inclusion en milieu de travail a été élaborée au cours de l'année afin de refléter un engagement renforcé à l'égard de l'intégration de l'inclusion dans une culture où toutes les personnes se sentent respectées, valorisées et responsabilisées. Cette politique a remplacé l'ancienne Politique sur la diversité et l'inclusion dès sa publication, au début de 2026.

## **6. Procédure d'évaluation des risques liés à la sécurité et aux droits de la personne et intégration des résultats**

Agnico Eagle utilise des critères de gravité des conséquences propres aux droits de la personne et à la sécurité pour évaluer ces risques. Chaque site a effectué son évaluation des risques conformément au système exhaustif d'identification des risques et à la méthodologie d'analyse du RMMS. Les risques cernés en matière de sécurité et de non-respect des droits de la personne sont gérés au moyen du RMMS afin de respecter les engagements d'Agnico Eagle. Agnico Eagle dispose d'un protocole d'audit intégré qui comprend des documents d'orientation sur les Principes volontaires.

En 2025, les évaluations des risques en matière de sécurité et de non-respect des droits de la personne ont été mises à jour à Detour, Macassa, Fosterville et Meliadine. Un audit externe des Principes volontaires a été effectué pour ces mêmes sites. La méthodologie et les activités de l'audit étaient axées sur les risques, assurant une couverture appropriée de la mise en œuvre par les sites des Principes volontaires. Le rapport d'audit externe et la lettre de certification indépendante sont joints au présent rapport.

**7. Procédure ou mécanisme pour signaler les incidents ayant des répercussions sur les droits de la personne et commis dans le cadre d'activité du maintien de la sécurité par des services de sécurité publics ou privés retenus par la Société**

La Politique de développement durable d'Agnico Eagle s'engage à « fournir des mécanismes confidentiels de signalement des comportements contraires à l'éthique, illégaux ou irresponsables et répondre aux préoccupations de la communauté ». Une ligne d'assistance pour le signalement confidentiel et anonyme et un système Web sont en place (<http://agnicoeagle.ethicspoint.com>) pour permettre de signaler tous les incidents qui répondent à ces critères, conformément à la [Politique de dépôt d'une plainte confidentielle et anonyme](#) d'Agnico Eagle.

En 2025, Agnico Eagle a reçu environ 36 signalements par l'entremise de la ligne de signalement concernant, entre autres, les ressources humaines, l'interprétation des politiques, la santé et la sécurité et les conflits d'intérêts potentiels. Chacun de ces signalements a fait l'objet d'un examen et d'une évaluation.

Les sites miniers d'Agnico Eagle ont aussi mis en place des processus officiels de règlement des griefs avec la communauté locale permettant de signaler et de traiter les plaintes et les incidents de la communauté et des parties prenantes, y compris en ce qui concerne la sécurité et les droits de la personne.

**8. Procédure relative à la prise en compte des Principes volontaires dans l'établissement de relations avec des fournisseurs de services de sécurité privés**

Agnico Eagle fait appel à du personnel de sécurité interne et externe (entreprises de sécurité privées) dans ses installations. Pour le personnel de sécurité interne, des vérifications des antécédents auprès des autorités compétentes et des évaluations internes sont effectuées pour s'assurer de la qualité et de l'attitude des personnes embauchées pour occuper des fonctions liées à la sécurité. Pour le personnel de sécurité externe, Agnico Eagle exige que l'entrepreneur fournisse au site une liste des candidats avant de les affecter afin que le site puisse vérifier leurs antécédents et leur formation pour s'assurer qu'ils respectent les politiques et procédures du site et les principes internationaux d'application de la loi, et de décrire les exigences de formation liées aux droits de la personne et au recours à la force. L'ensemble du personnel de sécurité suit une formation complète portant sur des sujets précis liés aux droits de la personne et aux Principes volontaires.

Tout le personnel et les entrepreneurs en sécurité doivent respecter le Code de conduite professionnelle et d'éthique et le Code de conduite des fournisseurs d'Agnico Eagle, respectivement.

**9. Procédure ou mécanisme pour examiner et corriger les incidents ayant des répercussions sur les droits de la personne commis dans le cadre d'activités de maintien de la sécurité par des services de sécurité publics ou privés retenus par la Société**

Les incidents liés à la sécurité ou aux droits de la personne font l'objet de rapports, d'évaluations, d'enquêtes, et des mesures correctives sont prises conformément aux procédures relatives au RMMS d'Agnico Eagle. Les incidents sont consignés au moyen des processus de signalement des incidents sur place, du mécanisme de règlement des griefs communautaires ou du processus de signalement confidentiel et anonyme.

## **10. Aperçu des activités dans les pays sélectionnés pour l'année de production de rapport**

Le présent rapport porte sur les sites d'exploitation d'Agnico Eagle suivants :

- Detour (Canada)
- Macassa (Canada)
- Fosterville (Australie)
- Meliadine (Canada)
- Complexe LaRonde (Canada)
- Complexe Goldex (Canada)
- Complexe Canadian Malartic (Canada)
- Complexe Meadowbank (Canada)
- Kittilä (Finlande)
- Pinos Altos (Mexique)
- La India (Mexique)

Dans le cadre du programme d'audit intégré d'Agnico Eagle, les activités suivent un cycle de trois ans pour les audits externes, la vérification et l'assurance par des tiers relativement aux normes et aux principes de développement durable. Compte tenu du calendrier du cycle d'audit, le sous-ensemble d'activités qui font l'objet d'une vérification externe est consigné dans la lettre de certification indépendante d'un tiers. En 2025, les activités de Detour, Macassa Fosterville et Meliadine ont fait l'objet d'une vérification externe.

Les Principes volontaires sont également mis en œuvre au siège social de l'entreprise (Canada) et suivis par les équipes d'exploration et celles chargées du patrimoine de la Société. Bien qu'Agnico Eagle applique les Principes volontaires dans toutes les régions, des efforts de sensibilisation, de formation et d'audit supplémentaires sont consacrés aux activités de l'entreprise au Mexique compte tenu du contexte.

## **11. Engagement auprès des parties prenantes pour la mise en œuvre dans les pays**

Agnico Eagle s'efforce de promouvoir les Principes volontaires auprès d'autres entreprises et organismes gouvernementaux dans les pays où la Société exerce ses activités. Agnico Eagle continue de s'engager et d'éduquer le public sur les questions liées aux droits de la personne. Avec l'ajout des Principes volontaires au RMMS d'Agnico Eagle, les droits de la personne et les droits du travail font partie de l'approche de mobilisation des parties prenantes sur les sites d'Agnico Eagle.

## **12. Prise en compte des Principes volontaires dans la sélection des fournisseurs de services de sécurité privés et dans l'établissement de contrats avec ces fournisseurs ainsi qu'avec les forces de sécurité publique**

Le personnel de sécurité de nos sites en Australie, au Canada et en Finlande n'est pas armé et exerce ses fonctions dans des pays où les droits de la personne font partie intégrante des lois applicables et où les risques pour les droits de la personne sont faibles.

Sur notre site de Detour, les services de sécurité sont assurés par Agnico Eagle et par un entrepreneur privé en services de sécurité. L'entrepreneur en services de sécurité fournit du soutien sur le site et hors site, et son personnel est tenu contractuellement de suivre la formation obligatoire sur les Principes volontaires avant de commencer à travailler à la mine Detour d'Agnico Eagle.

Au Mexique, Agnico Eagle n'est pas autorisée par la loi locale à embaucher un service de police pour assurer la sécurité des sites miniers. Les sites maintiennent une communication ouverte avec la police nationale et l'armée (Secrétariat de la Défense nationale [SEDENA]), qui patrouillent fréquemment sur les routes des collectivités situées autour des mines et des routes d'accès. Les mines Pinos Altos et La India ont conclu un contrat avec la société *Servicio Integral de Seguridad Privada de Sonora* pour qu'elle déploie des gardiens de sécurité armés responsables d'assurer la sécurité physique. Le contrat comprend la conformité aux Principes volontaires, comme la sélection des agents de sécurité, la formation sur le recours à la force et les droits de la personne, et la conformité aux lois nationales et internationales en matière de droits de la personne.

### **13. Exemples de soutien à la sensibilisation, à l'éducation et à la formation du personnel concerné ainsi que des entreprises de sécurité privées, des forces de sécurité publique ou de la société civile**

En 2025, la formation du personnel de sécurité interne s'est poursuivie dans l'ensemble de nos exploitations. Le personnel de sécurité en Ontario et en Australie a reçu une formation d'intégration lui présentant les engagements d'Agnico Eagle en matière de développement durable. Selon l'activité et la portée des services du prestataire de sécurité contractuel, une formation supplémentaire est offerte sur les Principes volontaires et les droits de la personne. Par exemple, à Fosterville, les contrats du personnel de sécurité contractuel ont été prolongés et ce personnel a reçu la même formation que le personnel de sécurité d'Agnico Eagle, qui comprenait à la fois un aperçu général des Principes volontaires ainsi qu'un module de formation sur la sensibilisation à l'esclavage moderne. À Pinos Altos, les représentants de la police locale sont invités à assister à la formation sur les Principes volontaires, qui comprend un aperçu général de ces principes ainsi qu'un module de formation sur la sensibilisation à l'esclavage moderne. À La India, des séances de formation ont été offertes au personnel, aux membres des services de sécurité privés ainsi qu'aux autorités étatiques et militaires et portaient sur des sujets comme la Commission des droits de la personne, la conduite policière dans le respect des droits de la personne, la violence fondée sur le sexe, l'usage légitime de la force, l'intimidation et les droits des enfants.

### **14. Procédure pour évaluer les progrès de la mise en œuvre des Principes volontaires dans les installations locales**

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes volontaires sont examinés chaque année au moyen d'un outil d'auto-évaluation. Les sites examinent leurs progrès et en rendent compte au moyen de cet outil, et les rapports sont produits par l'équipe de la Société.

Lorsqu'ils sont élaborés, les plans d'action de mise en œuvre font l'objet d'un suivi par l'intermédiaire du RMMS d'Agnico Eagle. La formation sur les Principes volontaires est intégrée au RMMS, ce qui facilite le suivi. La conformité aux Principes volontaires est également incluse dans l'audit externe intégré d'Agnico Eagle, qui comprend une assurance externe sur l'état de mise en œuvre des Principes volontaires par Agnico Eagle.

**15. Leçons ou enjeux relevés au cours de l'année de production de déclaration, et plans ou possibilités de l'organisation de promouvoir les Principes volontaires**

En 2025, Agnico Eagle a poursuivi ses campagnes de formation et de sensibilisation sur les Principes volontaires. La Société a poursuivi le maintien et la mise à jour de programmes de formation adaptés à l'industrie minière et au contexte actuel. À l'avenir, ces modules de formation seront disponibles sur l'ensemble des plateformes et applications de formation d'Agnico Eagle afin d'améliorer la planification et le suivi des certifications. D'autres séances stratégiques sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle sont également prévues pour 2026 afin de mieux comprendre les idées reçues, les occasions et les défis liés à la coexistence de l'industrie minière et des exploitations minières artisanales et à petite échelle.

## **Annexe 1**

WSP

Lettre de certification indépendante – Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme  
Mars 2026

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

## AUDIT EXTERNE 2025

PRINCIPES VOLONTAIRES SUR LA SÉCURITÉ ET  
LES DROITS DE L'HUMAIN (VPSHR)

CANADA, AUSTRALIE

MARS 2026

RÉFÉRENCE WSP : CA0017482-7300\_038\_REV0

VERSION FINALE





MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

**AUDIT EXTERNE 2025**  
**PRINCIPES VOLONTAIRES SUR**  
**LA SÉCURITÉ ET LES DROITS**  
**DE L'HUMAIN (VPSHR)**

CANADA, AUSTRALIE

VERSION FINALE

RÉFÉRENCE WSP : CA0017482-7300\_038\_REV0

MARS 2026

WSP CANADA INC.  
11E ÉTAGE  
1600, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1P9  
CANADA

TÉLÉPHONE : +1-514-340-0046  
TÉLÉCOPIEUR : +1-438-843-8111

WSP.COM

---

# GESTION DES RÉVISIONS

VERSION	DATE	DESCRIPTION
RevA	2026-03-24	Version préliminaire
Rev0	2026-04-06	Version finale

---

# SIGNATURES

## PRÉPARÉ PAR

---

Stephanie Davidovsky, ing., VEA®  
Cheffe d'équipe – Gestion environnementale et risques

6 avril 2026

---

Date

## RÉVISÉ PAR

---

Katia Sanitni, ing., VEA®  
Directrice de projet – Gestion environnementale et risques

6 avril 2026

---

Date

---

# LIMITATIONS

WSP Canada Inc. (WSP) a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire Mines Agnico Eagle Limitée, conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les Modalités générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de terminer ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, comme indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

L'original du fichier électronique que nous vous transmettons sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. WSP n'assume aucune responsabilité quant à l'intégrité du fichier qui vous est transmis et qui n'est plus sous le contrôle de WSP. Ainsi, WSP n'assume aucune responsabilité quant aux modifications faites au fichier électronique suivant sa transmission au destinataire.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

---

# CLIENT

## MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

Directrice développement durable et affaires réglementaires Natasha Dombrowski

---

# ÉQUIPE DE RÉALISATION

## WSP CANADA INC. (WSP)

Cheffe d'équipe et auditrice principale	Stephanie Davidovsky
Directrice de projet et réviseur	Katia Santini
Auditeur ( <i>Fosterville</i> )	Fred Fabris
Auditrice ( <i>Macassa</i> )	Christie Jeffkins
Auditrice ( <i>Meliadine et Detour Lake</i> )	Emily Stratford

## RÉFÉRENCE À CITER

WSP. 2026.      Audit externe 2025. Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'humain (VPSHR).  
Canada, Australie. Rapport produit pour Mines Agnico Eagle Limitée. Référence WSP :  
CA0017482-7300\_038\_Rev0. 7 pages et annexe.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>1.1</b>	<b>Objectifs de l'audit externe (VPSHR).....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Auditeurs et informations sur l'audit.....</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Information sur les établissements .....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Méthodologie .....</b>	<b>4</b>
<b>4.1</b>	<b>Général .....</b>	<b>4</b>
<b>4.2</b>	<b>Sommaire des activités de l'audit.....</b>	<b>4</b>
4.2.1	Préparation de l'audité .....	4
4.2.2	Activités de l'audit.....	4
<b>4.3</b>	<b>Approche d'échantillonnage de l'audit (VPSHR) .....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Résultats .....</b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>7</b>

---

## **Tableaux**

Tableau 2-1	Auditeurs de WSP et informations sur l'audit .....	2
Tableau 3-1	Information sur les établissements .....	3

---

## **Annexe**

<b>A</b>	Lettre d'assurance indépendante – VPSHR (2025)
----------	---

---

# ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Agnico Eagle	Mines Agnico Eagle Limitée
TSM	TSM vers le développement minier durable ( <i>Towards Sustainable Mining</i> )
IPV	Initiative des Principes volontaires
VPSHR	Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'humain
WSP	WSP Canada Inc.

# 1 Introduction

Dans le cadre de sa vérification triennale, Mines Agnico Eagle Limitée (Agnico Eagle) a intégré l'audit des :

- Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'humain (VPSHR) de l'Initiative des Principes Volontaires (IPV).

Ce rapport présente le résultat de l'audit externe (VPSHR) de WSP Canada Inc. (WSP) réalisé sur les sites d'Agnico Eagle.

---

## 1.1 Objectifs de l'audit externe (VPSHR)

L'audit externe a permis de :

- déterminer le niveau de mise en œuvre et de conformité avec les VPSHR;
- identifier le degré de mise en œuvre des actions clés associées aux VPSHR;
- fournir une assurance et une transparence accrues.

## 2 Auditeurs et informations sur l'audit

L'audit externe des VPSHR a été réalisé par l'équipe suivante du WSP.

**Tableau 2-1 Auditeurs de WSP et informations sur l'audit**

<b>Nom de la firme de l'audit:</b>	WSP Canada Inc.
<b>Membre responsable de l'assurance :</b>	Stephanie Davidovsky (Canada) <a href="mailto:stephanie.davidovsky@wsp.com">stephanie.davidovsky@wsp.com</a>
<b>Autres membres de l'assurance :</b>	Fred Fabris (Australie) <a href="mailto:fred.fabris@wsp.com">fred.fabris@wsp.com</a>
	Emily Stratford (Canada) <a href="mailto:Emily.Stratford@wsp.com">Emily.Stratford@wsp.com</a>
	Christie Jeffkins (Canada) <a href="mailto:christie.jeffkins@wsp.com">christie.jeffkins@wsp.com</a>
<b>Date(s) des activités de l'audit:</b>	
<b>Meliadine - Canada</b>	<u>Activités de l'audit sur le site</u> : 25/08/2025 – 28/08/2025
<b>Macassa - Canada</b>	<u>Activités de l'audit sur le site</u> : 20/10/2025 - 24/10/2025
<b>Detour Lake - Canada</b>	<u>Activités de l'audit sur le site</u> : 22/09/2025 - 25/09/2025
<b>Fosterville - Australie</b>	<u>Activités de l'audit sur le site</u> : 15/09/2025 - 19/09/2025
<b>Période de l'audit :</b>	2023 - 2025

### 3 Information sur les établissements

Tableau 3-1 Information sur les établissements

<b>Macassa</b>	<b>Adresse :</b>	1350 Government Road Kirkland Lake, ON
	<b>Pays d'opération :</b>	Canada
	<b>Produits/métaux produits sur place :</b>	Or
<b>Meliadine</b>	<b>Adresse :</b>	Rankin Inlet, NU X0C0G0
	<b>Pays d'opération :</b>	Canada
	<b>Produits/métaux produits sur place :</b>	Or
<b>Detour Lake</b>	<b>Adresse :</b>	Unorganized North Cochrane District, ON P0L 1W0
	<b>Pays d'opération :</b>	Canada
	<b>Produits/métaux produits sur place :</b>	Or
<b>Fosterville</b>	<b>Adresse :</b>	100 McCormick's Road, Fosterville, VIC, 3557
	<b>Pays d'opération :</b>	Australie
	<b>Produits/métaux produits sur place :</b>	Or

# 4 Méthodologie

---

## 4.1 Général

Éléments à prendre en compte :

- L'audit externe (VPSHR) a été réalisé au cours de la même période que le processus de vérification externe *Vers le développement minier durable* (TSM). Le présent rapport ne concerne que l'audit externe (VPSHR).
- Les entretiens ont été menés au cours de la vérification TSM et, à ce titre, conformément à la vérification externe TSM.

Un outil d'audit intégré a été développé sur la base des documents de référence pour l'audit VPSHR et TSM.

---

## 4.2 Sommaire des activités de l'audit

---

### 4.2.1 Préparation de l'audit

Les activités préparatoires réalisées ont été les suivantes :

- Réunion de coordination avec des représentants d'Agnico Eagle pour la planification de l'audit sur le site;
  - Transmission du plan d'audit aux sites;
  - Réception de l'information nécessaire (auto-évaluation remplie et support documentaire, etc.) auprès des sites;
  - Examen des données disponibles relatives aux activités, à l'auto-évaluation et à la documentation fournie par les sites.
- 

### 4.2.2 Activités de l'audit

Lors de l'audit sur le site, les auditeurs ont réalisé :

- Une rencontre d'ouverture;
- Des rencontres avec des employés sur chaque sujet des protocoles, incluant les VPSHR;
- Des entrevues aléatoires avec les employés;
- Une rencontre de fermeture;
- Des demandes d'information supplémentaires après la visite de site pour compléter certains éléments manquants.

---

## 4.3 Approche d'échantillonnage de l'audit (VPSHR)

Pour tous les sites, Agnico Eagle a procédé à des évaluations des risques en matière de sécurité et de droits de l'humain qui ont été communiquées aux auditeurs avant les visites de site.

En fonction du niveau de risque associé au pays des sites miniers, l'audit a consisté en un examen de la formation et des pratiques afin de garantir la conformité aux VPSHR.

## 5 Résultats

Agnico Eagle s'est engagée à mettre en œuvre les VPSHR dans toutes les exploitations minières sur lesquelles la société exerce un contrôle direct et où le personnel et la sécurité sont présents. Ces engagements sont accessibles au public sur le site web d'[Agnico Eagle](#).

Tous les sites d'Agnico Eagle adoptent et respectent les politiques et procédures de l'entreprise et, selon les informations examinées au cours de l'audit et lors des visites de site et entrevues, les sites respectent ces politiques et procédures.

Agnico Eagle fait appel à la fois à des entreprises de sécurité privées externes et à du personnel de sécurité interne. Le personnel des sous-traitants externes doit adhérer au code de conduite et d'éthique, aux politiques et aux procédures de la société.

Selon les informations examinées, aucune allégation de violation des droits de l'humain liée à la sécurité n'a été signalée sur les sites miniers.

## 6 Conclusion

Sur la base de l'examen des documents, des visites de sites et des entretiens, WSP a estimé qu'Agnico Eagle est en conformité aux VPSHR pour la période se terminant le 31 décembre 2025.



# ANNEXE

**A**

LETTRE D'ASSURANCE  
INDÉPENDANTE –  
VPSHR (2025)



## LETTRÉ D'ASSURANCE INDÉPENDANTE - PRINCIPES VOLONTAIRES SUR LA SÉCURITÉ ET LES DROITS DE L'HUMAIN (VPSHR) (2025)

---

<b>Client :</b>	Mines Agnico Eagle Limitée	
<b>Projet :</b>	Lettre d'assurance indépendante – VPSHR (2025)	<b>Réf. WSP :</b> CA0017482-7300_038_R_Rev0_VPSHR_Lettre_assurance_AE_FR
<b>Objet :</b>	Évaluation de certains sites de Mines Agnico Eagle Limitée aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'humain - 2025	<b>Date :</b> 6 avril 2026

---

Mines Agnico Eagle Limitée (Agnico Eagle) reconnaît que toutes ses activités minières exigent le respect des droits de l'humain et que le respect des droits de l'humain prévient les conflits. Les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'humain (VPSHR) guident les entreprises dans le maintien de la sûreté et de la sécurité de leurs opérations, dans un cadre opérationnel garantissant le respect des droits de l'humain et des libertés fondamentales.

Agnico Eagle a fait appel à WSP pour réaliser un audit intégré concernant les VPSHR, à l'initiative Vers le développement minier durable (TSM), les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable (RGMP) et le Système de gestion et de mesure des risques (RMMS) d'Agnico Eagle. Les objectifs de l'audit intégré comprenaient la réalisation d'une assurance indépendante sur le niveau de mise en œuvre des normes mentionnées ci-dessus, incluant les VPSHR pour chaque site audité.

Les sites suivants d'Agnico Eagle ont été audités en 2025 :

- Meliadine ;
- Macassa ;
- Detour Lake ;
- Fosterville.

L'audit intégré a été mené par des auditeurs expérimentés et des vérificateurs externes de l'initiative TSM. L'auditrice principale est certifiée VEA®. Les audits ont été menés à la fois conformément aux exigences de l'initiative TSM et aux normes internationales acceptées, telles que la norme ISO 19011 - *Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management* et, par conséquent, ont consisté principalement à des entretiens, à l'analyse de documents et à l'examen d'autres preuves pertinentes afin d'évaluer la conformité aux VPSHR.

WSP a veillé à ce que ses employés restent indépendants pendant la réalisation de son audit. Aucun membre de l'équipe d'audit n'a participé à l'élaboration ni à la mise à jour des politiques, procédures et contrôles internes d'Agnico Eagle afin de satisfaire aux VPSHR. Les membres de l'équipe d'audit confirment être indépendants.



Sur la base d'examens de documents, de visites sur place et d'entretiens, WSP a évalué qu'Agnico Eagle est en conformité avec les Principes volontaires sur la sécurité et les droits humains pour la période se terminant le 31 décembre 2025.

**PRÉPARÉ PAR**

\_\_\_\_\_  
Stephanie Davidovsky, ing., VEA®,  
Cheffe d'équipe – Gestion environnementale et risques

6 avril 2026

\_\_\_\_\_  
Date

**RÉVISÉ PAR**

\_\_\_\_\_  
Katia Santini, ing., VEA®  
Directrice de projet – Gestion environnementale et risques

6 avril 2026

\_\_\_\_\_  
Date

wsp